

Guide de l'apprenti-e

Agent-e en information documentaire

Document valable pour les volées dès 2022-2023, sous réserve de nouvelles directives cantonales ou fédérales

Ecole Professionnelle Commerciale de Lausanne, août 2022

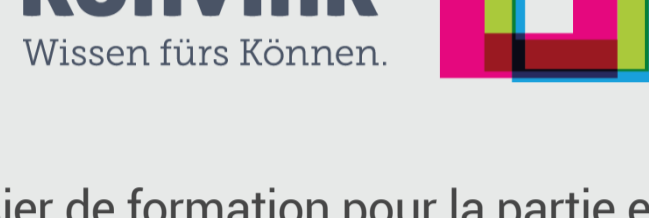
Introduction

L'objectif de ce guide est de présenter aux apprenti-e-s, aux employeurs et aux parents les principaux éléments concernant la partie école de la formation.

Dès la rentrée 2022-2023, une nouvelle ordonnance de formation entre en vigueur. Les élèves vont suivre des cours axés sur cinq compétences ainsi qu'un cours de culture générale.

- Domaine de Compétences A: Sélection, intégration et contrôle de la qualité des supports d'information, des données et des documents d'archives
- Domaine de Compétences B: Gestion des données et des métadonnées
- Domaine de Compétences C: Préservation, conservation, désherbage ou élimination des supports d'information, des données et des documents d'archives
- Domaine de Compétences D: Transmission d'informations et de compétences (contient l'enseignement des langues)
- Domaine de Compétences E: Recherche d'informations

Remarques sur les supports de cours



Le dossier de formation pour la partie entreprise est à 100% numérique sur la plateforme Konvink.

Des documents seront distribués lors des cours de compétences opérationnelles et de culture générale

Un livre de grammaire allemand et anglais est à se procurer chez Payot selon courrier EPCL

Grilles horaires (en nombre de périodes par année)

	1ère année	2ème année	3ème année	Total
Domaines de compétences opérationnelles				
A : Sélection, intégration et contrôle de la qualité des supports d'information, des données et des documents d'archives	140	60	0	200
B : Gestion des données et des métadonnées	40	0	80	120
C : Préservation, conservation, désherbage ou élimination des supports d'information, des données et des documents d'archives	20	20	0	40
D : Transmission d'informations et de compétences (contient l'enseignement des langues)	240	80	80	400
E : Recherche d'informations	80	40	40	160
Culture générale	120	120	120	360
Sports (remplacé par des journées sportives)	-	-	-	-

Horaire de 1 ère année (exemple)

	lundi	mardi
8h15		
9h05	CI CG	Semestre 1 CI DCO C
10h10		Semestre 2 CI DCO A
11h00		
11h50		
13h00	CI DCO B	
13h50	CI DCO D	CI DCO D ang
14h55		
15h45	CI DCO E	CI DCO D all
16h35		
17h30		
18h20		
19h05		

Remarques

• DCO A = Domaine de compétence A

• L'enseignement des langues fait partie du DCO D

• CG = Culture générale

• DCO C seulement au 1er semestre

Conditions de promotion

1. Evaluation scolaire:
Les moyennes sont communiquées au maître d'apprentissage chaque semestre. En cas de résultats insuffisants, l'école émet une recommandation aux parties au contrat. Les notes sont au demi point, la moyenne école également.

2. Evaluation par le maître d'apprentissage:
L'entreprise formatrice contrôle et signe le dossier de formation rempli par l'apprenti-e et en discute avec lui-elle.

A la fin de chaque semestre, le formateur établit un rapport attestant le niveau atteint par la personne en formation. Ce rapport est discuté avec l'apprenti-e et convient avec lui-elle de mesures permettant d'atteindre les objectifs de formation.

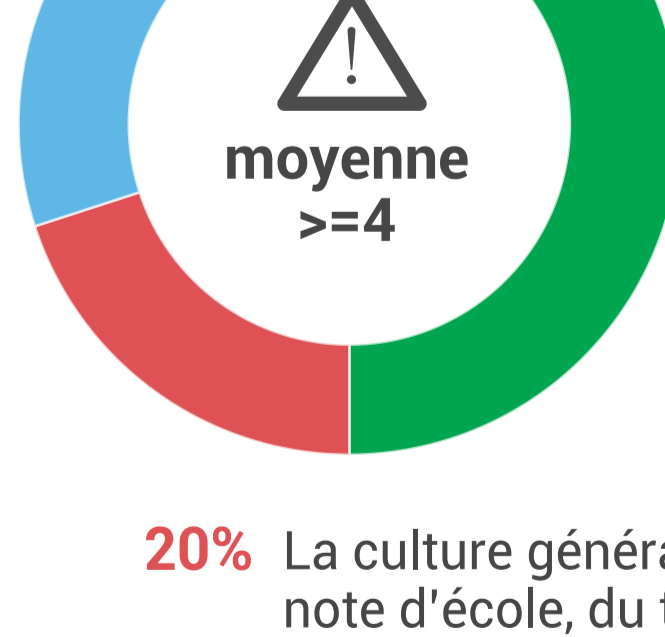
3. Evaluation cours inter-entreprises:
Un contrôle de compétence est effectué après les cours 1, 3 et 4.

Conditions de réussite pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC)

La procédure de qualification comprend :

30%

La note d'expérience [constituée par la moyenne de l'enseignement des DCO des 6 semestres (70%) et des cours interentreprises (30%)]



50%

Le travail Pratique Individuel (TPI), effectué en entreprise

20% La culture générale [moyenne de la note d'école, du travail personnel d'approfondissement (TPA) et de l'examen final]

La note globale est calculée en effectuant la moyenne des notes ci dessus, en tenant compte du coefficient correspondant. Elle est arrondie à la première décimale.

Pas d'admission à l'examen final si l'apprenti-e n'a pas déposé son TPA (culture générale).

Pour obtenir le CFC, la note du domaine de qualification «travail pratique individuel» est supérieure ou égale à 4, et la note globale également.

Informations complémentaires

www.formation-id.ch

www.epcl.ch

EPCL

Rue du Midi 13

1003 Lausanne

secretariat-rm.epcl@vd.ch